

Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 avril 2022

au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE du mois d'AVRIL à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 avril 2022.

Présents : Madame LAMARQUE et Messieurs BOLTZ, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. CORRADI à M. SCHWEIZER
M. FAVIER à M. MULLER

Absente excusée : Madame VANNI

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 14 février 2022.

DB 2022-32 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 19 052 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2022-33 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 1 170 € dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique.

DB 2022-34 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 163 € à un particulier dans le cadre du Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

DB 2022-35 – Office Public d'Habitat de « Metz-Métropole » - Acquisition de 54 logements à Moyeuvre-Grande, Avenue du Conroy - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 819 382,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 126316, constitué de cinq lignes du Prêt.

DB 2022-36 – Aide à la rénovation des commerces des centres villes - Attribution de fonds de concours

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 4 500 € à un commerçant dans le cadre de l'aide à la rénovation des commerces des centres villes.

DB 2022-37 – Transition Ecologique et Energétique – Fonds de concours rénovation énergétique des bâtiments publics - Attribution

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 42 925,89 €, à la commune de Bronvaux dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la mairie / école, étant précisé que ce montant pourra être réévalué au moment du versement pour prendre en compte un éventuel surcoût lié à la hausse des prix des matériaux.

DB 2022-38 – Transition Ecologique et Energétique – Fonds de concours rénovation des réseaux d'éclairage public - Attribution

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 3 375,00 €, à la ville Sainte-Marie-aux-Chênes dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public de la place Abbé Grégoire, étant précisé que ce montant pourra être réévalué au moment du versement pour prendre en compte un éventuel surcoût lié à la hausse des prix des matériaux ;
 - DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 26 950,00 €, à la ville de Sainte-Marie-aux-Chênes dans le cadre des travaux de rénovation des installations d'éclairage du gymnase Berthelot, étant précisé que ce montant pourra être réévalué au moment du versement pour prendre en compte un éventuel surcoût lié à la hausse des prix des matériaux ;
 - DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours, pour un montant de 10 979,00 €, à la ville de Vitry-sur-Orne dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de football, étant précisé que ce montant pourra être réévalué au moment du versement pour prendre en compte un éventuel surcoût lié à la hausse des prix des matériaux.

DB 2022-39 – Contrats d'Assurance « Dommages aux biens » et « Flotte automobile » - Avenants annuels de régularisation

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer avec GROUPAMA les avenants suivants :
 - o l'avenant de régularisation à la police d'assurance « Dommages aux biens »,
 - o l'avenant de régularisation à la police d'assurance « Assurance des véhicules et risques annexes ».

DB 2022-40 – Contrats d'assurance « Dommages causés à autrui » et « Responsabilité Civile » - Avenant annuel de régularisation

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer avec SMACL l'avenant de régularisation n°4 à la police « Responsabilité civile - Dommages causés à autrui - Défense et recours ».

DB 2022-41 – Couverture du risque santé du personnel communautaire – Adhésion au contrat groupe passé par le Centre de Gestion de la Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2022 conformément à l'article 25-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DB 2022-42 – Harmonisation du temps de travail

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- FIXE la durée de travail annuelle du personnel communautaire à 1.607 heures,
 - DÉCIDE de supprimer une journée de récupération pour les agents de catégorie A ou de repos compensateur pour les agents de catégories B et C pour la journée de solidarité,
 - DÉCIDE de maintenir les dispositions de la délibération du Bureau Communautaire n° 2019-104 du 14 octobre 2019 relative à la mise en place d'un dispositif d'horaires variables,
 - DÉCIDE de maintenir les dispositions de la délibération du Bureau Communautaire n° 2021-114 en date du 08 novembre 2021 déterminant les horaires de travail des agents affectés aux Maisons « France Services »,
 - DÉCIDE de mettre à jour le régime de récupération pour les agents de catégorie A dont les missions le nécessitent selon le tableau suivant :

Durée hebdomadaire de travail	39 H	38 H	37 H	36 H
Nombre maximum de jours de récupération annuel	23	18	12	6

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/03/2022
- Tableau de bord financier au 31/03/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/03/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 31/03/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/03/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/03/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 31/03/2022
- Autres communications

Rombas, le 14 avril 2022

Le Président,



Lionel FOURNIER